

du curri culum médical soit de 5 années de neuf mois de cours et que le programme des études soit revisé en conséquence.

Une requête du Dr A. Lefebvre demandant de se porter garanti dans sa propre cause contre un de ses clients sous prétexte que le résultat de cette cause intéresse la profession en général est lu par le président. Après discussion, cette question est laissée sur la table.

Rapport des examens préliminaires. Ont été admis sur leur diplôme de bacheliers :

MM. Noël Guibault,	MM. Fortunat Lord,
" Jules Harvelin,	" Frank Scrimger,
" E. H. Henderson;	" B. A. Desserres,
" Joseph Paquet,	" W. E. Ainley,
" Art. Rousse,	" R. L. Auger,
" H. Lariville,	" L. Poison,
" J. N. Perusse,	" D. Bellemare,
" E. S. Henry,	" J. Lacoursière,
" J. N. Francœur,	" A. Plourde,
" A. Matteau,	" M. P. Grenier
" P. Baril,	
" J. P. Pidgeon, admis par bill privé.	
" E. Fisher, " " exemption provinciale.	
" J. A. Baird " " enrégistrement britannique	

Deux ont été refusé.



Société médicale du comté de Portneuf.

C'est avec plaisir et, je considère comme tâche agréable celle d'être appelé à faire le rapport des délibérations de cette quatrième assemblée, tenue à Deschambault chez M. le Dr A. Dufresne le 25 septembre dernier.

Il est hors de doute que nous commençons à apprécier les nombreux avantages que peut procurer une semblable association. En effet, à voir l'empressement et la ponctualité du plus grand nombre à se rendre au poste désigné, à considérer le travail qu'on s'est imposé pour rendre ces réunions instructives et agréables, les sacrifices que font la plupart de ses membres pour assurer sa vitalité, il faut bien admettre que tous, nous avons à cœur